



Loi qui oblige un commerçant à vendre un produit qu'il a en stock

Par **michaelm1**, le **09/06/2010 à 16:47**

Bonjour, je cherche le texte de loi qui oblige un commerçant à vendre un produit qu'il a en stock. exemple voici mon problème : je me présente dans un magasin de téléphonie "x" et je demande le portable "y", le vendeur me répond on en a plus mais je vais en recevoir dans 1 heure, 1 heure passé je demande le produit "y" et le vendeur me dit que sur le produit "y" il y a 68 réservations (sans acomptes des personnes, ceux-ci on juste demander de le réserver) et il me répond j'ai reçu 20 portables "y". quel est l'article de loi qui oblige le vendeur à me vendre le produit "y" car je suis présent physiquement et pas les autres demandeurs ? Une petite dernière question quel aurait été la réponse si les personnes auraient versé un acompte ? merci

Par **frog**, le **09/06/2010 à 16:51**

[citation] quel est l'article de loi qui oblige le vendeur à me vendre le produit "y" car je suis présent physiquement et pas les autres demandeurs ? [/citation] Aucun. Le vendeur a un motif légitime pour refuser la vente, puisqu'il a fait une promesse de vente préalable à d'autres clients.

Par **michaelm1**, le **09/06/2010 à 17:03**

je ne comprend pas alors cette article dont je viens de tomber a

Par **frog**, le **09/06/2010** à **17:09**

[citation]Il est interdit de refuser à un consommateur la vente d'un produit ou la prestation d'un service, **[s]sauf motif légitime[/s]**[/citation]rnUn motif légitime, il en a un, comme expliqué plus haut.